

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024**

NOMBRE DE MEMBRES  
 Composant le Conseil : 35  
 En exercice : 35  
 Présents : 27  
 Représentés : 8  
 Pour : 35  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**OBJET : Déclassement et désaffectation d'un box situé au  
 79 rue Boucicaut appartenant à la Ville**

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le quatorze juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Étaient présents** : VASTEL Laurent, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

Mme REIGADA	pouvoir à	M. VASTEL
Mme BULLET	pouvoir à	Mme MERCADIER
M. DELERIN	pouvoir à	M. RENAUX
M. CONSTANT	pouvoir à	Mme LECUYER
M. LHOSTE	pouvoir à	M. CHAMBON
Mme KARAJANI	pouvoir à	Mme GALANTE-GUILLEMINOT
Mme GOUJA	pouvoir à	Mme LE FUR
M. MESSIER	pouvoir à	Mme BROBECKER

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M HOUCINI Mohamed est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques et notamment son article L 2141-1, L 2141-2 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 proclamant M. Laurent VASTEL Maire,

Vu l'acte d'acquisition par la commune de Fontenay-aux-Roses du 12 février 1986 du box n°139 situé au 79 rue Boucicaut parcelle cadastré M 81,

Considérant que la Police Municipale a changé de locaux et que ce bien n'est plus d'aucune utilité dans le fonctionnement du service public de la Police Municipale,

Considérant que le box n°139 situé au 79 rue Boucicaut parcelle cadastré M 81 ne sera plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,

Considérant l'intérêt de la Ville de prononcer le déclassement et la désaffectation en vue d'une bonne gestion du domaine public,

Considérant l'intérêt de la Ville de prononcer le déclassement et la désaffectation en vue d'une cession future,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : De constater la désaffectation du box n°139 situé au 79 rue Boucicaut parcelle cadastré M 81.

**Article 2** : De prononcer le déclassement du box n°139 situé au 79 rue Boucicaut parcelle cadastré M 81.

**Article 3** : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

**Article 4** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé le Maire et le secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire

Le secrétaire de séance



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en préfecture  
Publication/Affichage le : 04 JUIL. 2024  
Pour le Maire par délégation...  
La Directrice Générale Adjointe des Services

Rachel EGAL  
DGA - Population